



SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

TRAVAIL DE RECHERCHE DES ORIGINES

Principes, méthodes de travail, services proposés

Pourquoi rechercher les origines ?

Toute personne dispose d'un droit universel de savoir qui elle est et d'où elle vient. Ces connaissances se développent par la compréhension de ses origines et de son identité. Le droit de connaître son origine est fondamental et mérite d'être protégé : l'article 7 de la CDE l'énonce très clairement. Le respect de ce droit nécessite une conservation rigoureuse des informations sur les origines d'une personne, à tout le moins l'enregistrement de la naissance – notamment, au minimum, le jour et le lieu de naissance – et des informations sur la mère biologique.

Une «recherche des origines» devrait inclure un soutien professionnel aux personnes, et pour le compte de personnes, désireuses de retrouver leurs racines. Ce soutien est essentiel, étant donné les risques liés à des recherches insuffisamment préparées pour faire face à plusieurs résultats différents, ainsi que la prolifération des réseaux sociaux.

Le SSI préconise une recherche efficace :

- Au moyen de conseils et d'un soutien social (parfois psychologique) à la personne à l'origine de la recherche, pour évaluer ses motivations, ses espoirs et les attentes qu'elle place dans cette recherche et pour la préparer à la fois au processus de recherche et aux résultats possibles.
- En maximisant les angles de recherche possibles par la collecte de tous les documents et antécédents disponibles.
- Par des recherches dans le cadre des lois nationales applicables du pays d'origine (à savoir les lois sur la protection des données).
- Pour les résultats de recherche négatifs (par exemple si la personne ne peut pas être retrouvée, ne répond pas ou ne souhaite pas être en contact avec l'autre partie) : reconnaître l'importance, pour la personne qui a initié la recherche, de comprendre quelles mesures ont été prises. Le professionnel doit être transparent et communiquer des renseignements sans compromettre les informations personnelles et confidentielles sur l'autre partie.
- Un soutien professionnel pour faciliter le premier contact entre les parties est essentiel et devra souvent se poursuivre pendant que les parties établissent une relation de confiance.
- Les professionnels doivent accomplir leur travail avec un degré élevé de sensibilité et de discrétion, car il se peut que le membre de la famille récemment découvert n'ait pas informé sa nouvelle famille au sujet de son passé.
- La prise de contact doit être faite de plein gré par la personne concernée et toujours dans le respect de ses opinions et de sa vie privée. Cette personne ne devrait faire l'objet d'aucune pression en vue d'une prise de contact.
- Toutes les informations personnelles et coordonnées obtenues pendant le processus doivent rester confidentielles et n'être transmises qu'avec le consentement exprès de la personne concernée.

Normes directrices internationales et documents internes du SSI :

- Convention relative aux droits de l'enfant de 1989
- Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants
- Manuel de traitement des cas du SSI
- Guide du SSI pour la recherche des origines (en préparation)

Les services de traitement des cas du SSI peuvent inclure :

- Des conseils aux personnes cherchant leurs origines
- Le recueil d'informations sur les antécédents, l'élaboration de requêtes nécessaires auprès des autorités/personnes compétentes et, si possible, l'établissement de contacts
- La transmission d'informations sur les procédures types aux professionnels et aux personnes cherchant leurs origines
- La formation des professionnels à une approche sensible

Nos mesures de plaidoyer et d'assistance technique englobent :

- Du lobbying et des publications sur l'importance du droit de connaître ses origines
- La création d'une base de données de professionnels formés à l'aide à la recherche des origines dans différents pays
- L'intégration des organes conventionnels
- La formation